COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1,7 M€ POUR PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES, RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Signature du contrat de territoire « Étangs de la Champagne humide » 2026-2028



©Pascal Bourguignon

Le 19 novembre 2026, à Montier-en-Der, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, l'agence de l'eau Seine-Normandie et leurs partenaires signent un nouveau contrat de territoire pour préserver les zones humides des Étangs de la Champagne humide, le plus grand site Ramsar de France métropolitaine. Sur 255 800 hectares, répartis entre l'Aube, la Marne et la Haute-Marne, **24 actions mobiliseront 1,7 M€ d'ici 2028. Au programme : la protection de plus de 47,5 hectares de zones humides, la restauration ou la création de 20 mares et l'adaptation de cinq réserves naturelles au changement climatique.** Des interventions sur les grands lacs, les étangs et les prairies humides contribueront également à améliorer la qualité de l'eau et à préserver les habitats de nombreuses espèces animales et végétales.

UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Ce nouveau contrat prolonge les actions engagées entre 2023 et 2025. Il réunit **15 signataires, dont sept nouvelles structures, autour d'une stratégie commune associant collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques, agriculteurs, propriétaires et acteurs de la pêche et de la chasse.**

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et l'EPTB Seine Grands Lacs assureront conjointement le pilotage et l'animation du contrat. Les 24 actions programmées jusqu'en 2028 s'inscrivent dans une démarche plus large, définie par le document d'orientation Ramsar 2026-2031.

Le contrat constitue ainsi la feuille de route collective du territoire et un cadre privilégié pour programmer et financer les projets de préservation de l'eau, de restauration des milieux aquatiques et d'adaptation au changement climatique. **La participation prévisionnelle de l'agence de l'eau Seine-Normandie représente plus de 55 % du montant global du programme d'actions, dans le cadre de son programme Eau, Climat & Biodiversité 2025-2030.**

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES POUR MIEUX FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec plus de 400 étangs, des mares, des prairies humides, des rivières et des forêts, la Champagne humide abrite une biodiversité remarquable. Reconnu d'importance internationale depuis 1991 au titre de la convention de Ramsar, ce territoire joue aussi un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Ses zones humides ralentissent les écoulements, retiennent l'eau et contribuent à préserver les milieux naturels pendant les périodes sèches. Des fonctions particulièrement précieuses face à l'intensification des sécheresses et des fortes précipitations.

Pour préserver ces milieux, le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne renforcera son action auprès des propriétaires et des collectivités. **Plus de 100 propriétaires seront contactés dans plus de 15 communes**, avec l'objectif d'**engager plus de 10 projets de protection.** Le programme prévoit ainsi de préserver plus de **7,5 hectares par maîtrise foncière et plus de 40 hectares par conventions de gestion. Six projets de restauration de zones humides bénéficieront également d'un accompagnement technique.**

Le contrat prévoit par ailleurs **d'adapter la gestion de cinq réserves naturelles au changement climatique**. Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient y déploiera la démarche Natur'Adapt pour **étudier la vulnérabilité des habitats et des espèces, anticiper leur évolution et définir les mesures de gestion les plus adaptées.**

RESTAURER LES MARES, LES ÉTANGS ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Les mares et les étangs forment un réseau de milieux humides indispensable à la biodiversité. Ils accueillent une faune et une flore diversifiées et contribuent au maintien de l'eau dans les paysages.

Le contrat prévoit la restauration ou la création de 20 mares. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sud Champagne et la Fédération régionale des chasseurs du Grand Est réaliseront chacun un inventaire de 200 mares, avant d'engager des travaux sur 10 d'entre elles. La Chambre d'agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne accompagnera également les projets de restauration et de création de mares en milieu agricole.

À Giffaumont-Champaubert, près du lac du Der, une mare pédagogique permettra aux visiteurs et aux scolaires de découvrir le fonctionnement de ces milieux. À la Ferme aux Grues, la Ligue pour la protection des oiseaux restaurera un étang pour améliorer son fonctionnement écologique. Les propriétaires d'étangs pourront également bénéficier de diagnostics et de conseils pour adapter leurs pratiques de gestion.

Sur les lacs du Temple et d'Amance, dans l'Aube, le programme s'intéressera aux queues de retenue, où se côtoient roselières, végétation aquatique et habitats piscicoles. Des suivis de la qualité de l'eau, de la flore, des poissons et des oiseaux nicheurs permettront de mieux connaître ces milieux et d'adapter leur gestion. Parmi les espèces étudiées figurent le blongios nain, le râle d'eau et plusieurs espèces de rousserolles.

Dans la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du lac du Der, Seine Grands Lacs conduira, en lien avec l'Office français de la biodiversité, des études et des suivis de restauration sur trois sites afin d'améliorer les habitats naturels.

MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ POUR ORIENTER LES ACTIONS

La préservation des zones humides passe aussi par **une meilleure connaissance de leur état écologique et des pressions qu'elles subissent.**

Seine Grands Lacs renforce son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité à travers la restauration écologique des queues de retenue de ses lacs, véritables réservoirs de biodiversité. En restaurant les ouvrages hydrauliques et en adaptant la gestion des niveaux d'eau aux besoins des espèces, l'établissement contribue à préserver ces milieux humides essentiels, habitats notamment de la Cigogne noire et de la Limoselle aquatique. Cet engagement se prolonge par la valorisation et la sensibilisation du public, avec la réalisation d'un guide nature de référence sur le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide, destiné à faire découvrir toute la richesse écologique, paysagère et culturelle de ce territoire.

Dans le Perthois, la Ligue pour la protection des oiseaux et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne étudieront les enjeux écologiques des gravières afin d'accompagner leur gestion. Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien poursuivra la cartographie des prairies humides patrimoniales et des forêts anciennes pour identifier les habitats à préserver.

L'université de Reims Champagne-Ardenne analysera la qualité chimique et microbiologique des eaux de certains cours d'eau et gravières. Ses recherches porteront également sur les grands mollusques bivalves, afin de mieux comprendre l'état des milieux aquatiques et les pressions qui s'y exercent.

Le contrat renforcera enfin le suivi des oiseaux migrateurs. Dans le secteur des lacs de la Forêt d'Orient, des balises GPS permettront d'étudier les déplacements de trois espèces emblématiques : la sarcelle d'hiver, la foulque macroule et le vanneau huppé. Ces observations aideront à identifier les espaces nécessaires à leur alimentation, leur repos et leur hivernage, pour mieux préserver leurs habitats.

1,7 M€ MOBILISÉS SUR 2026–2028

24 ACTIONS PROGRAMMÉES

+ DE 47 HA de zones humides à protéger

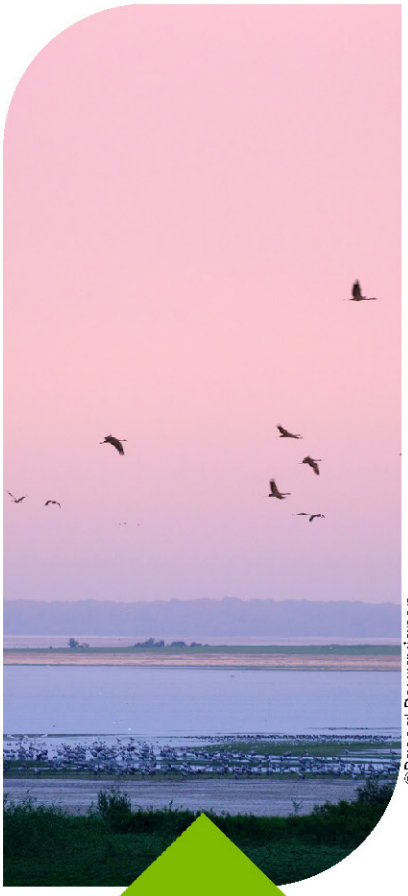

©Pascal Bourguignon

5 réserves naturelles accompagnées

20 MARES À RESTAURER OU CRÉER



©Stéphane Hette

3 sites du lac du Der concernés par le suivi de restauration

15 SIGNATAIRES MOBILISÉS

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se trouve au cœur de la Champagne, dans le département de l'Aube, en région Grand Est. Il tire son nom du massif forestier qui occupe sa partie centrale, connu pour ses magnifiques chênes et son histoire liée aux templiers. Le territoire est aussi une escale majeure sur l'axe migratoire de nombreux oiseaux, ce qui en fait un haut lieu pour l'observation ornithologique.

Le Parc est né en 1970, après la création du lac-réservoir Seine, plus connu sous le nom de lac d'Orient. Il fait partie des 5 premiers Parcs naturels régionaux créés en France. Il regroupe aujourd'hui 58 communes, unies par leur patrimoine naturel, culturel et paysager, et par leur engagement dans un projet commun de développement et de valorisation du territoire.

Le Parc n'est pas un endroit fermé avec entrée payante, mais un espace ouvert, valorisé et accessible à tous, porteur d'un projet de mieux vivre ensemble sur un territoire aux richesses préservées. Il n'a par ailleurs aucun pouvoir de contrainte, mais le devoir de convaincre ! Sa Charte vise à concrétiser le projet de protection et de développement durable du territoire en fixant les objectifs à atteindre. **https://www.pnr-foret-orient.fr**

À propos de Seine Grands Lacs

Acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs œuvre sur 19 départements et 4 régions et assure trois missions : la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches et l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine. Pour ce faire, il est propriétaire et gestionnaire des quatre lacs-réservoirs du bassin de la Seine qui permettent d'écrêter les crues et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) pendant les périodes sèches. Son action est efficiente dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Un 5e ouvrage, Seine Bassée (Seine-et-Marne), est en cours de mise en service. Seine Grands Lacs agit également pour la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et la diminution des dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il anime à cet effet sept programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des Programmes d'études préalables (PEP) sur et en lien avec les territoires. Dans un contexte de dérèglement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions, notamment les zones d'expansion de crues (ZEC), destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages, et co-anime le site Ramsar des Etangs de la Champagne humide.

Son comité syndical est composé d'élu(e)s de la Métropole du Grand Paris, de la Ville de Paris, des Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, des communautés d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole, du Pays de Meaux et du Grand Saint-Dizier, Der & Vallées, et des Régions Grand Est et Île-de-France.

CONTACTS PRESSE

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Florent VANNIER
06 99 26 64 33
florent.vannier@pnr-foret-orient.fr

Seine Grands Lacs

Pauline MAUREL-PALMIER
06 12 01 32 26
communication@seinegrandslacs.fr

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'État, elle contribue à définir la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie avec le comité de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'agence accompagne techniquement et financièrement les projets des collectivités, industriels, agriculteurs ou associations grâce aux redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers selon leurs prélèvements et leurs rejets. Ces financements, organisés dans un programme de 6 ans, soutiennent notamment la performance des systèmes d'assainissement, la réduction des pollutions diffuses, la préservation des captages, la restauration des rivières et zones humides, ainsi que l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le 12e programme "Eau, Climat & Biodiversité" (2025-2030) met notamment l'accent sur la sobriété en eau de tous les usages, la protection de la ressource en eau et la biodiversité.

L'agence de l'eau développe également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée. L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



www.eau-seine-normandie.fr

CONTACTS
PRESSE

Agence de l'eau
Seine-Normandie, Direction
Vallées de Marne

Sandrine CHRISTINI-DUSOIR
christini-dusoir.sandrine@aesn.fr
03 26 66 25 88